

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

Comment valorisons-nous votre contribution ?

Cerfav
Centre européen de recherches
et de formation aux arts verriers
*Formation - Ressource
& Innovation - Culture*

Non, la formation par apprentissage n'est pas largement subventionnée !

Les revenus générés par la taxe d'apprentissage conditionnent très largement la qualité de nos programmes, la qualité de l'encadrement et du suivi des apprentis mais aussi la qualité et la pertinence de tous les services fournis par le Cerfav, bien au-delà de son rôle de dispensateur de formation.

Le choix d'attribuer sa taxe d'apprentissage au Cerfav plutôt qu'à un autre établissement prend donc tout son sens. Bien sûr, il s'agit d'une obligation légale pour toutes les entreprises, mais choisir le centre auquel verser votre contribution en connaissant la réalité des engagements est bien plus qu'un acte administratif ou comptable.

Le Cerfav est engagé aux côtés des professionnels, assure une pédagogie de qualité et mobilise des moyens humains et matériels importants permis seulement par votre engagement. Vous connaissez l'exigence de nos métiers et savoir-faire si spécifiques ainsi que la détermination des jeunes qui s'y risquent : nous avons besoin de votre participation et de vous associer à cette démarche utile.

Les entreprises qui nous font confiance sont issues de secteurs d'activités très variés et bien au delà du seul domaine du verre ou du cristal.

Toute l'équipe du C.F.A. vous remercie d'avance !

Président du Cerfav
Gérard LOTZER



Directeur du Cerfav
Denis GARCIA



TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

Comment valorisons-nous votre contribution ?

Cerfav
Centre européen de recherches
et de formation aux arts verriers
Formation - Ressource
& Innovation - Culture

LE CERFAV

La filière verre a besoin de votre engagement et de votre soutien à des métiers d'art rares et valorisants.

En versant votre taxe d'apprentissage au Cerfav, vous soutenez activement la formation aux métiers du verre et du cristal : vitrail, soufflage, décoration sur verre. Les jeunes apprentis qui en bénéficient ont choisi des métiers de passion, d'art, de patrimoine et de culture. Ils s'engagent dans des cursus longs (CAP et BMA - brevet des métiers d'art) et exigeants requérant beaucoup d'investissement de leur part.

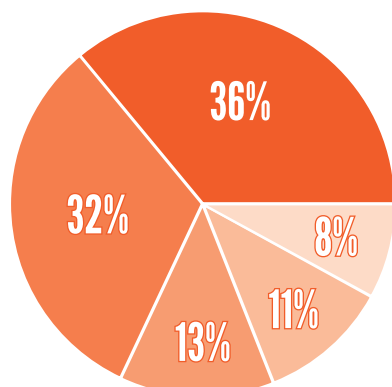
Le Cerfav offre la garantie d'une utilisation responsable des fonds perçus.

Vos versements sont consacrés sans frais de gestion à :

- ◆ Améliorer les équipements.
(fours, outillages, dispositifs de sécurité)
- ◆ Initier de nouveaux parcours de formation (ouverture du brevet des métiers d'art) et individualiser les cours en fonction du niveau des apprentis à leur entrée, de leurs objectifs et du travail de chaque atelier.
- ◆ Développer nos ressources et situations pédagogiques.

Ils financent les déplacements, l'hébergement et la restauration des apprentis provenant de la France entière.

Répartition d'utilisation de la Taxe d'Apprentissage



■ Personnel enseignant administratif
■ Fonctionnement
■ Investissement
■ Restauration et hébergement
■ Déplacement



L'animation de la filière verre relève depuis plus de 20 ans d'une démarche globale et partagée associant le Cerfav et les entreprises.

Parmi les services du Cerfav offerts aux entreprises, tour à tour actrices et usagers :

- ◆ Newsletters mensuelles et intelligence économique.
- ◆ Id verre infos, trimestriel papier adressé à plus de 2000 exemplaires.
- ◆ Recherche, prototypage, essais et prospective technologique.
- ◆ Assistance et conseil à la création d'activité verrière.
- ◆ Gestion et animation du site portail www.idverre.net (forums, services de petites annonces, blog apprentis et artistes artisans, annuaires et bases de données actualisés).
- ◆ Expositions, manifestations artistiques et échanges européens.

Le Cerfav est pôle national d'innovation (P.N.I.), centre de recherches, centre de formation continue et par apprentissage. La renommée du Cerfav dépasse largement les frontières nationales.

PROXIMITÉ

La proximité du Cerfav avec les entreprises autorise un suivi efficace des apprentis.

- ◆ Réunion annuelle de présentation des tuteurs au Cerfav.
- ◆ Visite de tous les ateliers au cours de l'année par les formateurs.
- ◆ Dispositif de suivi à distance et d'échange par internet apprenti, famille, tuteur et formateur permettant d'adapter et d'individualiser chaque parcours de formation.

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

Comment valorisons-nous votre contribution ?

Cerfav
Centre européen de recherches
et de formation aux arts verriers
Formation - Ressource
& Innovation - Culture

RÉSULTATS

2 implantations, 2 plates-formes multi techniques
Cerfav Vannes-le-Châtel (54) - Cerfav Pantin (93)

43 intervenants externes, professionnels, artisans,
artistes et historiens en 2011

1% d'absentéisme seulement

93% de réussite aux examens

EN 2011

3 apprentis du Cerfav titrés meilleurs apprentis de France

- ◆ Médaille d'or nationale en vitrail
Nadège Fornasier - atelier Thomas vitraux
Marion Freine - atelier Miller
- ◆ Médaille d'argent nationale en décoration sur verre
Anais Hey - atelier André Fredyt création
- ◆ Lauréat de l'international Strasbourg Glass Prize :
Thibaut Nussbaumer, Michel Schaeffer (cristallerie de Baccarat)
et Sandrine Isambert

EN 2012

En 2012, en plus du soutien direct apporté aux apprentis (déplacement, restauration-hébergement), le Cerfav cible de nouveaux investissements :

- ◆ Nouvelles salles de cours
- ◆ Ateliers et installations respectueuses des normes d'hygiène et de sécurité (manipulation du plomb, gestion des poussières)
- ◆ Scanner 3 D

QUAND ?

Avant le 1^{er} mars 2012

POURQUOI ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire versé par les entreprises pour financer les formations technologiques et professionnelles. C'est le seul impôt pour lequel votre entreprise peut choisir le bénéficiaire.

COMMENT ?

Le versement se fait par l'intermédiaire d'un organisme collecteur. Indiquez clairement votre souhait de verser votre taxe au Cerfav, C.F.A. des arts du verre et le nom complet : centre européen de recherches et de formation aux arts verriers.

VEUILLEZ RENSEIGNER LE FORMULAIRE CI-DESSOUS ET LE RENDRE À : SERVICE COMPTABILITÉ CERFAV | VANNES-LE-CHÂTEL RUE DE LA LIBERTÉ 54112 VANNES-LE-CHÂTEL OU REMPLIR LA VERSION NUMÉRIQUE DISPONIBLE SUR : WWW.CERFAV.FR/TAXE2012

société
adresse
.....
code postal ville
téléphone fax
site web e-mail

nom du correspondant
fonction
e-mail
nom de l'organisme collecteur recevant votre versement :
.....
.....

Nom de l'école	Adresse	Quota	Cat. A ouvriers qualifiés	Cat. B cadres moyens	Cat. C cadres supérieurs
CFA arts du verre Cerfav	rue de la liberté 54112 Vannes-le-châtel				

fait à le

cachet & signature :